

---

---

**Challenge N° 61 du 22 juillet 2003**

# Priorité au PNDSE et à la lutte contre la pauvreté

La France et la Mauritanie ont signé le 17 juillet 2003, un contrat de Désendettement-Développement (C2D) d'un montant global de 14,7 millions d'euros soit environ 4,4 milliards d'UM. Couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2002 au 31 décembre 2006, ces ressources que la coopération française place dans le mécanisme additionnel à l'accord bilatéral en Club de Paris, lui-même inscrit dans le cadre de l'Initiative PPTE, seront affectées à deux importants domaines de la coopération française avec la Mauritanie : le PNDSE (Programme National de Développement du Secteur Educatif) pour 9,8 millions d'euros et la lutte contre la pauvreté dans les régions de l'Assaba et du Guidimakha pour 4,4 millions d'euros. La signature de cette important accord de coopération a été faite par MM. Abdallahi Ould Souleymane Ould Cheikh Sidiya (MAED) et Abdelkader Ould Ahmed (CDHLCPI), côté mauritanien et l'Ambassadeur de France en Mauritanie en présence du Directeur de l'Agence Française de Développement.

Le C2D Mauritanie est l'ultime phase d'un long processus de traitement de la dette, commencée en février 2000, date à laquelle le pays avait atteint le « point de décision » de l'initiative renforcée sur la dette, des PPTE. Cette performance qui survenait après une période intérimaire au cours de laquelle le gouvernement avait élaboré puis mis en œuvre un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), a poussé les conseils d'Administration du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale à faire bénéficier la Mauritanie d'un allègement représentant 361 millions de dollars en valeur actualisée nette.

D'autres concours financiers ont suivi

Le satisfecit du FMI et de la Banque mondiale a suffi pour déclencher une avalanche d'accords bilatéraux au cours desquels plusieurs créanciers de la Mauritanie ont pris la décision d'éponger tout ou une partie de sa dette. Au cours d'une réunion tenue le 8 juillet 2002, les créanciers bilatéraux



membres du Club de Paris ont décidé d'annuler 188 millions de dollars de crédit VAN et de consentir un effort additionnel de 116 millions \$US.

Au terme de ces accords, la France partenaire historique et stratégique de la Mauritanie a annulé d'un seul coup 36,6 millions d'euros (23,7 millions pour les créances commerciales et 12,9 millions d'aide publique au développement). Le C2D qui vient être signé est consécutif à une décision du gouvernement français visant à mettre en place un mécanisme progressif d'annulation additionnelle portant sur le solde des créances APD restant dues après l'accord bilatéral. Une condition cependant allant dans le sens de la Bonne gouvernance; après avoir été honorées les créances dues seront reversées sous forme de subvention destinées à accompagner le programme de lutte contre la pauvreté « identifiées » et « mentionnées » dans le contrat pour « éviter une dispersion et un saupoudrage de

moyens » dit l'Ambassadeur de France en Mauritanie lors de la signature du C2D. Et l'Ambassadeur de poursuivre : « la formulation avant la fin de l'année 2003, des programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP) dans ces deux régions permettra de bien cibler les priorités, dans un processus de concertation régionale, qui viendra amplifier les efforts déjà faits - au niveau national - dans le domaine de la lutte contre la pauvreté ».

Pour diminuer l'impact de la pauvreté dans deux régions (L'Assaba et le Guidimakha) réputées parmi les plus pauvres du pays, le C2D met entre les mains du CDHLCPI une subvention de 20 millions d'UM. Ce dernier saura-t-il engager à temps ces deux PRLP prévus début 2004? Les autres volets du contrat de Désendettement-Développement dépendent des moyens qui seront mis en œuvre pour suivre de près l'exécution de cette opération.

## Le PNDSE, priorité n° 1 du C2D

Avec la signature de la convention relative au PNDSE dans le cadre du C2D, les moyens consacrés par la Coopération française au secteur éducatif mauritanien auront quasiment doublé. Au terme de cette convention, le secteur de l'éducation reçoit 9,8 millions d'euros au travers de la convention signée avec l'AFD dont 71 % (7 millions d'euros) constituent la contribution de la France à l'initiative « Education pour Tous » dans les trois prochaines années. Ces moyens viennent s'ajouter aux 8 millions d'euros déjà consacrés (sur la période 2002-2005) à l'ARSEM (Appui à la Réforme du Système Educatif Mauritanien) et aux 3 millions du projet Appui à la Modernisation et à la Professionnalisation de l'Université de Nouakchott (AMPRUN).

Les ressources consacrées à l'éducation (y compris celles de la France) font passer la part de ce secteur de 4,4 % du PIB en 2000 à 5,5 % en 2002 et à 6,1 % en 2004. A ce rythme, la scolarisation universelle en 2015 semble en bonne voie.